

En 2018, en France métropolitaine, 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian (**figure 1**). Ce seuil s'établit en 2018 à 1 063 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2018, pour une personne seule, le revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 551 euros et le minimum vieillesse à 833 euros, sachant que d'autres prestations (dont les aides au logement) complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces *minima* sociaux. Ainsi, en 2018, 66,0 % des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA vivent en dessous du seuil de pauvreté et 47,7 % des personnes vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse.

Figure 1 - Indicateurs de pauvreté de 1997 à 2018

	1997	2001	2005	2009	2013	2017	2018
Taux de pauvreté (en %)	14,3	13,5	13,2	13,6	13,8	14,1	14,8
Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2018)	892	966	1 000	1 057	1 039	1 060	1 063
Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres (en euros 2018)	716	790	802	846	832	852	855
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 154	7 870	7 881	8 291	8 563	8 889	9 327
Intensité de la pauvreté (en %)	19,7	18,2	19,8	20,0	19,9	19,6	19,6

Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de pauvreté ont été rétroajustés de 1997 à 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétroajustées 1997-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

En 2018, le taux de pauvreté s'élève à 14,8 % de la population. Il augmente de 0,7 point par rapport à 2017. La baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique cependant une part importante de cette hausse. Selon l'estimation avancée réalisée à l'automne 2019, en neutralisant la baisse des allocations logement qui a accompagné la réduction du loyer de solidarité, la hausse du taux de pauvreté serait réduite de 0,4 point. Au cours de ces vingt dernières années, le taux de pauvreté est à son minimum en 2004, à 12,7 %. Il est ensuite remonté entre 2005 et 2007, puis plus fortement après la crise économique de 2008. Après une baisse en 2012 et 2013, il a peu varié entre 2014 et 2017.

La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 855 euros mensuels en 2018 (+ 0,4 % sur un an). L'intensité de la pauvreté est stable à 19,6 % en 2018. Sur longue période, elle a progressivement diminué de 1996 à 2002 et varie depuis entre 19,0 % et 20,1 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

Parmi les actifs, 11,0 % sont en situation de pauvreté monétaire : c'est le cas de 37,8 % des chômeurs, contre 8,4 % des personnes en emploi (**figure 2**). Leurs taux de pauvreté sont quasi stables (+ 0,2 point). En 2018, le taux de pauvreté des retraités augmente nettement (+ 1,1 point). Il s'établit à 8,7 % et dépasse celui des personnes en emploi. Cette hausse est majoritairement portée par l'augmentation du taux de pauvreté des personnes seules âgées de 65 ans ou plus (+ 2,1 points). Pour les autres inactifs, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 32,7 %. Enfin, les enfants sont également fortement touchés par la pauvreté : en 2018, plus d'un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre.